

4. ACCORD SUR UN RÉSEAU FERROVIAIRE INTERNATIONAL ENTRE PAYS ARABES

Beyrouth, 14 avril 2003

ENTRÉE EN VIGUEUR:	23 mai 2005, conformément au paragraphe 2 de l'article 5 qui se lit comme suit : 1. "Le présent Accord entrera en vigueur quatre-vingt-dix (90) jours après la date à laquelle quatre (4) États membres de la CESAO l'auront signé définitivement, ou déposé un instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. 2. Pour chacun des membres de la CESAO visés au premier paragraphe de l'article 4, signant définitivement l'Accord ou déposant l'instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion après la date à laquelle quatre (4) États de la CESAO l'auront signé définitivement, ou déposé un instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, l'Accord entrera en vigueur quatre-vingt-dix (90) jours après la date à laquelle l'État membre en question aura signé définitivement l'Accord ou déposé l'instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. Pour chaque État qui n'est pas membre de la CESAO déposant l'instrument d'adhésion, l'entrée en vigueur de l'Accord aura lieu quatre-vingt-dix (90) jours après la date dudit dépôt."
ENREGISTREMENT:	23 mai 2005, No 41357.
ÉTAT:	Signataires: 9. Parties: 12.
TEXTE:	Nations Unies, <i>Recueil des Traités</i> , vol. 2316, p. 537; Doc. E/ESCWA/TRANS/2002/1/Rev.2; et C.N.291.2003.TREATIES-9 du 15 avril 2003 (Rectification du texte authentique arabe de l'accord); C.N.373.2003.TREATIES-11 du 9 mai 2003 (Rectification des textes authentiques anglais et français de l'Accord); C.N.852.2003.TREATIES-11 du 22 août 2003 [Rectification de l'original de l'Accord (texte authentique français)]; C.N.563.2016.TREATIES-XI.C.4 du 10 août 2016 (Proposition d'amendements à l'Accord) et C.N.866.2016.TREATIES-XI.C.4 du 18 novembre 2016 (Entrée en vigueur).

Note: L'Accord susmentionné a été adopté le 14 avril 2003 au cours de la vingt-deuxième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), qui a eu lieu à Beyrouth du 14 au 17 avril 2003. L'Accord est ouvert à la signature des membres de la CESAO à la Maison des Nations Unies à Beyrouth du 14 au 17 avril 2003, puis au Siège de l'Organisation à New York jusqu'au 31 décembre 2004.

<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Approbation(AA), Acceptation(A), Adhésion(a), Ratification, Signature définitive(s)</i>		<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Approbation(AA), Acceptation(A), Adhésion(a), Ratification, Signature définitive(s)</i>	
Arabie saoudite		12 juil	2006 a	Jordanie.....	14 avr	2003	16 avr 2004
Bahreïn.....	17 avr 2003	18 mai	2007	Koweït	10 mai	2004	7 nov 2013
Égypte.....	14 avr 2003	5 mai	2004	Liban.....	14 avr	2003	26 avr 2004
Émirats arabes unis.....	14 avr 2003	25 févr	2011	République arabe syrienne.....	14 avr	2003	22 févr 2005
État de Palestine ¹	14 avr 2003	28 nov	2006	Soudan			30 juil 2009 a
Iraq.....		30 juin	2016 a	Yémen.....	14 avr	2003	10 déc 2007

Notes:

¹ Voir note 1 sous "État de Palestine" dans la partie [Informations de nature historique](#) qui figure dans les pages de la site Web.

